

Agreste Limousin

numéro 106 - novembre 2014

Portrait des propriétaires de forêt privée en Limousin

Présente sur un tiers du territoire régional, la forêt occupe une place de premier ordre dans le paysage limousin.

Le fait qu'elle soit à 95% composée de propriétés privées constitue une spécificité régionale.

Pourtant, force est de constater que les propriétaires forestiers sont relativement mal connus : qui sont-ils ? quelles sont leurs motivations ?

Grâce à une enquête nationale « Structure de la forêt privée » conduite en 2012, cette publication brosse un portrait des propriétaires forestiers en Limousin.

Ce sont plutôt des hommes âgés et vivant en milieu rural. Si l'attachement affectif à «leur» forêt reste très marqué, la production du bois apparaît aussi comme une préoccupation importante.

Enfin, l'étude souligne l'effort de gestion et de regroupement opéré depuis plusieurs années et qui devrait être amplifié par les dispositions de la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.



La forêt du Limousin est composée à 95% de propriétés privées. Cette proportion est la plus forte de France dont les trois quarts des forêts sont privées. 67 000 propriétaires de plus d'un ha se partagent quelques 507 000 ha de forêt. Le Limousin est ainsi la sixième région française pour le nombre de propriétaires privés. La surface moyenne par propriétaire de plus d'un ha¹ s'élève à 7,5 ha, ce qui est plus faible que la moyenne nationale (8,5 ha). Cette surface a légèrement augmenté par rapport à 1999 (6,8 ha).

Plus de propriétés de taille moyenne qu'en France

La moitié des propriétaires forestiers du Limousin ont une superficie inférieure à 4 ha. Ces petites propriétés ne représentent cependant

¹ Les données chiffrées présentées dans la suite de la publication font référence aux propriétaires de plus d'1 ha, qui constituent la population enquêtée.

que 16% des surfaces boisées. À l'échelle française, les propriétaires de 1 à 4 ha de forêt sont proportionnellement plus nombreux (62%) bien que leurs propriétés occupent également 15% de la surface totale.

Les domaines de plus de 25 ha représentent 5% des propriétés. La proportion de grands propriétaires est identique au niveau national mais ces derniers détiennent plus de la moitié de la superficie forestière privée en France contre 37% en Limousin.

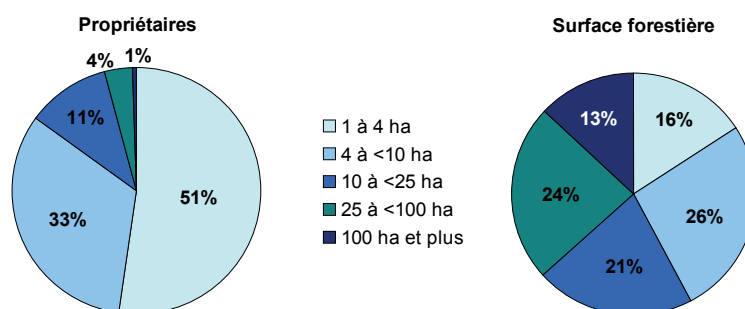
La région se distingue ainsi du niveau national par moins de propriétés forestières de très petites ou de très grandes tailles.

Des unités de gestion agrandies mais restant morcelées

Une parcelle forestière est définie comme un ensemble boisé d'un

La moitié des propriétaires possèdent moins de 4 ha

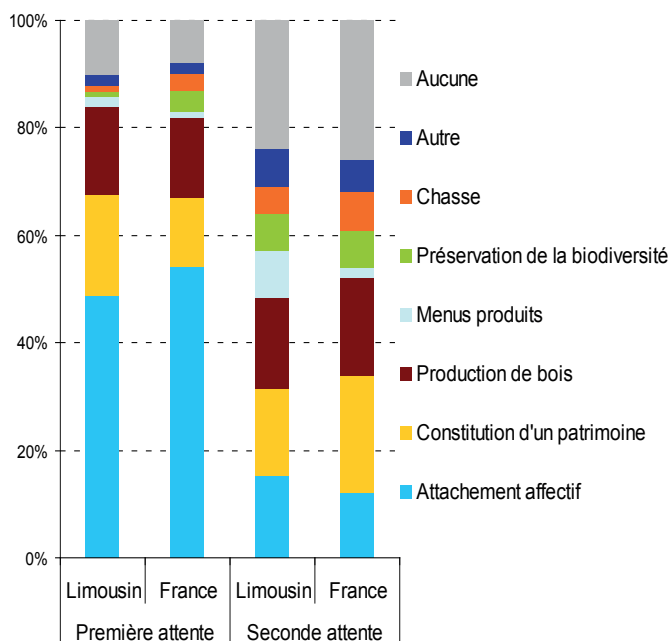
Répartition des propriétaires et des surfaces forestières par taille de propriété en 2012 en Limousin



Source : Agreste - Enquête sur la structure de la forêt privée 2012

Un attachement affectif très présent

Répartition des propriétaires selon leurs attentes envers leur forêt



Source : Agreste - Enquête sur la structure de la forêt privée 2012

seul tenant appartenant à un même propriétaire. Elle correspond ainsi à une unité de gestion élémentaire. En Limousin, 93% des parcelles ont une superficie inférieure à 4 ha. La surface moyenne d'une parcelle en Limousin, 1,6 ha en 2012, est proche de la moyenne nationale (1,8 ha). Elle a augmenté par rapport à la moyenne régionale de 1999 (1,3 ha). Le nombre moyen de parcelles par propriétaire est quant à lui passé de 5,3 en 1999, à 4,7 en 2012 (identique à la moyenne nationale).

Des propriétaires plutôt âgés, masculins et ruraux

Les propriétaires forestiers privés limousins sont à 95% des personnes physiques (en nom propre, en communauté matrimoniale ou en indivision). La part de personnes morales (groupement forestier, association, groupement d'intérêt économique, établissement public, société civile...) est stable depuis 1999. La surface moyenne par personne physique est de 6,4 ha alors qu'elle est de 29 ha par personne morale. Les hommes représentent en Limousin 78% des propriétaires en 2012.

L'âge moyen des propriétaires forestiers en Limousin est identique à la moyenne nationale, soit 64 ans. Depuis 1999, il a augmenté d'environ six ans en Limousin. Ce vieillissement est plus marqué qu'à l'échelle nationale où l'âge moyen n'a augmenté que de deux ans sur la même période.

Cet âge avancé explique que presque la moitié (47%) des propriétaires sont aujourd'hui retraités. L'origine professionnelle des propriétaires est assez diversifiée. 15% sont ou ont été des cadres moyens, 15% des patrons de l'industrie et du commerce et 12% des employés.

La part d'agriculteurs actifs ou retraités est la plus importante puisqu'ils représentent 22% des propriétaires forestiers. De plus, les agriculteurs actifs détenteurs de forêts sont aussi nombreux que leurs aînés retraités. En revanche, les propriétaires forestiers travaillant dans les secteurs de la sylviculture et du bois sont peu nombreux (moins de 1%).

Les propriétaires sont plutôt ruraux. Plus de la moitié (54%) résident dans une commune de moins de 2000 habitants. A l'échelle natio-

Définitions et chiffres clés sur la forêt et les propriétaires privés

Les chiffres sur la forêt privée et le nombre de propriétaires diffèrent selon les sources de données mobilisées.

D'après l'enquête « Teruti-Lucas » sur l'occupation du sol, la forêt privée s'étend en 2012 en Limousin sur quelques 524 000 ha tandis que les forêts publiques représentent 36 200 ha (source: Office national des forêts). L'institut national de l'information géographique et forestière (IGN) estime, quant à lui, la surface de forêt privée en Limousin à 543 000 ha. Le cadastre fait état pour sa part de 463 000 ha de forêts privées.

L'estimation du nombre de propriétaires forestiers en Limousin est également délicate compte tenu des difficultés à différencier dans les registres cadastraux les surfaces en landes des milieux boisés et à isoler les forêts sectionnelles. Toutefois, le nombre total de propriétaires privés strictement forestiers est estimé plutôt autour de 130 000 par le CRPF Limousin (Centre régional de la propriété forestière).

nale, cette proportion atteint 60% alors qu'en moyenne seulement 24% des français vivent dans une commune de moins de 2000 habitants. Les propriétaires de forêt en Limousin sont également des locaux puisque 85% d'entre eux possèdent une résidence principale ou secondaire dans la région. Parmi les 15% d'extra-territoriaux, 8% vivent en Île-de-France.

Bien que 88% des propriétaires vivent à moins d'une heure de leur forêt, ils lui consacrent relativement peu de temps. 15% disent ne jamais y aller et 37% y passent entre un et huit jours par an.

Une dimension patrimoniale prépondérante dans le rapport des propriétaires à « leur » forêt

Si une majorité de propriétaires forestiers le sont devenus par héritage ou donations (61%), l'achat représente tout de même 35% des acquisitions. Les propriétaires sont une majorité à éprouver un attachement affectif pour leur forêt. Quelle que soit l'origine de la forêt, celle-ci est également perçue comme un bien patrimonial. La constitution d'un patrimoine ou la production de

bois sont des attentes importantes pour plus de 30% d'entre eux.

8% des propriétaires limousins évoquent un intérêt pour la préservation de la biodiversité pour 10% de la surface forestière. L'attente d'avantages fiscaux liés à la possession d'une forêt est marginale en région aussi bien qu'en France (moins de 0,2%).

Des propriétaires qui, en majorité, gèrent eux-mêmes leur forêt

43% des surfaces forestières sont gérées en Limousin. Les propriétaires de la région étant plus âgés et possédant plutôt des surfaces moyennes par rapport au niveau national, ils sont 70% à ne pas gérer leur forêt contre 50% en France. Toutefois, les propriétaires de plus de 25 ha en Limousin sont 55% à déclarer gérer leur patrimoine forestier.

Sur plus d'un tiers de la surface, soit 175 000 ha, la gestion sylvicole et les travaux afférents sont assurés directement par le propriétaire lui-même. Seulement 6% des propriétaires adhèrent à une organisation professionnelle forestière (syndicat, centre d'études techniques forestières...) ou à un organisme de gestion en commun (ex: coopérative ou groupement de producteurs). Ce chiffre atteint près de 45% dans le cas des propriétaires de plus de 25 ha.

Les propriétaires limousins sont deux fois moins nombreux qu'au niveau national à déclarer posséder un document de gestion. 27% de la surface est couverte par un docu-

ment de gestion durable. Les grands propriétaires gèrent davantage leur forêts: 59% des propriétaires de plus de 25 ha possèdent un document de gestion agréé. Dans 53% des cas, il s'agit d'un plan simple de gestion (PSG).

Seulement la moitié des propriétaires ont récolté du bois au cours des cinq dernières années

Au cours de la période 2008-2012, un peu moins de la moitié (47%) des propriétaires forestiers ont récolté du bois, commercialisé via des professionnels ou en vente directe à des particuliers, ou pour leur propre consommation. Cette proportion s'élève à 49% au niveau national.

Depuis 1999, le volume de bois vendu à des professionnels a augmenté en Limousin, même s'il reste minoritaire. 46% des propriétaires privés de plus d'un ha autoconsomment le bois de leur forêt, essentiellement pour leurs besoins en chauffage. Cette proportion a diminué depuis 1999, de même que les volumes concernés. On pourrait expliquer cette tendance par une professionnalisation de la filière du bois énergie cette dernière décennie, notamment avec le développement de nouveaux produits (ex : granulés, plaquettes...).

Les prélèvements sont par ailleurs concentrés sur de faibles superficies. Seulement 18% des surfaces de forêt privée ont fait l'objet de coupes depuis 2008. Ces récoltes concernent principalement des cou-

pes d'éclaircie ou de régénération. Les coupes rases sont effectuées par plus d'un propriétaire sur dix. Elle ne portent toutefois que sur 3 000 ha en moyenne par an, soit moins de 0,6% de la surface forestière totale.

42% des propriétaires considèrent que le potentiel en bois de leur forêt est insuffisamment exploité, contre 34% en France. La raison invoquée pour la moitié d'entre eux serait un manque de temps ou de connaissance des marchés.

Ce faible intérêt des propriétaires pour les coupes de bois explique sans doute l'importance du potentiel de récolte supplémentaire mobilisable en Limousin. Il s'élèverait aux alentours de 600 000 m³/an, principalement en feuillus dont une part importante de qualité bois d'oeuvre (cf notamment n°105 d'Agreste Limousin «Du bois d'oeuvre feuillu, une richesse potentielle pour le Limousin»).

Des travaux d'amélioration sylvicole peu répandus

Corrélativement à la faiblesse des coupes, les travaux de mise en valeur sylvicole (dégagement, nettoyage de régénérations, dépressement de jeunes peuplements...) sont moins pratiqués qu'au niveau national. Ils n'ont concerné qu'environ 8% des surfaces boisées au cours des cinq dernières années. Toutefois, plus de la moitié des propriétaires ont effectué des travaux forestiers au cours des cinq dernières années ou envisageraient d'en réaliser au cours des cinq prochaines.

Méthodologie de l'enquête «Structure de la forêt privée»

L'enquête «Structure de la forêt privée» a été réalisée en 2012 par le service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, avec l'appui du centre national de la propriété forestière (CNPF) pour l'accès aux données cadastrales et la conception du questionnaire. Un certain nombre de questions ont été reprises à l'identique par rapport à une enquête analogue conduite en 1999, ce qui permet de comparer certains résultats.

La base de sondage a été constituée à partir du cadastre mis à jour en 2009. L'unité statistique est le propriétaire d'une surface totale d'au moins un ha dans un département. La forêt peut être détenue en indivision, en copropriété ou en propriété seule. L'échantillon est stratifié par département, catégorie juridique et taille de superficie. L'enquête a été conduite en face-à-face auprès de 232 propriétaires pour la région Limousin.

Les résultats de l'enquête présentés dans cette publication sont ramenés aux 67 000 propriétaires de plus d'un ha. Sont ainsi exclues de l'analyse les très petites propriétés de moins d'un ha, qui représentent environ 7 % de la superficie forestière privée totale (moins et plus d'un ha compris).

Outils et actions mis au service de la gestion des forêts privés (contribution du CRPF)

Documents de gestion durable

Le Centre régional de la propriété forestière du Limousin (CRPF) promeut la rédaction de documents de gestion durable. Ils comprennent les plans simples de gestion, les propriétés gérées selon des règlements types de gestion ou encore des codes de bonnes pratiques sylvicoles qui sont adaptés aux petites propriétés.

Ces surfaces gérées augmentent d'année en année. Elles sont passées de 1 524 propriétés pour 66 276 ha au 31 décembre 2009 à 2 243 propriétés pour 92 729 ha au 31 décembre 2013.

Le CRPF forme et informe les propriétaires forestiers

Chaque année, le CRPF :

- organise plus de cinquante réunions d'information et un cycle de formation à la gestion forestière ouverts à tous les propriétaires forestiers,
- publie trois numéros du journal « Forêt Limousine » tirés à 5 800 exemplaires chacun,
- anime cinq groupements de développement forestier et un centre d'études techniques et économiques forestier,
- conseille de nombreux propriétaires forestiers.

Il développe des programmes régionaux : renouvellement du châtaignier, sylviculture des peuplements irréguliers, stockage du carbone en forêt avec le parc naturel régional Périgord-Limousin, plans de développement de massif comprenant un fort volet environnemental avec le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, bois-énergie, regroupement de petits propriétaires pour leur permettre d'améliorer leurs parcelles (ADELI), bois énergie...

Pour plus d'information, consulter le site Internet : crpf-limousin.com

Les groupements d'intérêts économique et écologique forestiers (GIEEF) prévus dans la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt du 14 octobre 2014

Les GIEEF ont vocation à regrouper des propriétaires forestiers pour encourager une gestion forestière coordonnée à l'échelle d'un massif et accroître la mobilisation du bois dans le cadre d'une gestion durable de la ressource. En tant que regroupement de propriétaires, le GIEEF peut prendre différentes formes juridiques et morales. Sa reconnaissance sera assurée par l'administration compétente.

Les forêts regroupées devront être situées dans un territoire géographique cohérent et constituer un ensemble de gestion d'au moins 300 ha (seuil qui peut être abaissé en zone de montagne) ou - si ce dernier rassemble au moins 20 propriétaires - d'au moins 100 ha. Les propriétaires concernés devront avoir adopté un plan simple de gestion et confier un mandat de gestion collectif à un gestionnaire habilité (ex : expert, coopérative...). Dans le cadre du GIEEF, ils pourront bénéficier de majorations dans l'attribution de certaines aides publiques (ex : deserte, travaux, amélioration sylvicole...).

Pour en savoir plus :

Sur <http://draaf.limousin.agriculture.gouv.fr>
rubrique Publications statistiques:

- Agreste Limousin, Mémento de la forêt et du bois 2014
- Agreste Limousin n°101, Enquête annuelle de branche
- Agreste Limousin n°105, Disponibilité en bois

Sur <http://agreste.agriculture.gouv.fr/>

- Agreste Primeur n°306, Structure de la forêt privée en 2012



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt du Limousin
Service régional de l'information statistique, économique
et territoriale
Le Pastel - 22, rue des Pénitents Blancs - 87039 LIMOGES Cedex
Tél. : 05 55 12 92 30
courriel : srise.draaf-limousin@agriculture.gouv.fr
site internet : www.draaf.limousin.agriculture.gouv.fr

Directrice : *Anne-Marie Boulengier*
Directeur de la publication : *Benoît Boutefeu*
Rédactrice en chef : *Catherine Lavaud*
Rédacteur : *Lucie Arnaudet, Benoît Boutefeu, Sylvain Blugeot, Albin Freychet, François Didot (CRPF)*

Dépôt légal : à parution
ISSN : 1622-0676

Prix : 2,50 €
©AGRESTE 2014